



EXERCICE LIBERAL : ENGAGEMENT ETHIQUE

La sage-femme oriente sa pratique sur la prévention des risques tant sur le plan médical que social et psychologique.

Elle donne une information impartiale et claire aux femmes et couples qui s'adressent à elle.

Elle définit son champ de compétence et indique les limites de son exercice (code de la santé publique et code de déontologie).

Lors d'une maternité, elle propose un accompagnement cohérent du pré et post natal.

Elle favorise la continuité des prises en charge en travaillant en relation avec les autres professionnels de santé et en s'intégrant aux réseaux de soins.

Elle exerce à participer à l'évaluation de sa pratique.

Elle accueille les étudiants et contribue à leur formation en collaborant avec les écoles de sages-femmes.

Elle veille à préserver l'environnement au sein de son cabinet (économie de papier, recyclage, etc).